

Conditions Générales de Vente

GENERALITES :

Toute commande implique de la part de l'acheteur, l'acceptation des présentes conditions générales de vente, réputées connues de celui-ci à partir de nos documents commerciaux. L'acheteur ne peut opposer aucune autre clause qui n'aurait pas fait l'objet de notre part, d'une acceptation expresse et écrite.

PRIX :

Tous nos prix sont exprimés en Euros hors taxes au départ de notre dépôt de Paris. Ils sont donnés à titre indicatif, et sont susceptibles de variations sans préavis, sauf commande validée, ou proposition commerciale avec une garantie de prix de 2 mois.

TRANSFERT DE PROPRIETE :

La fourniture de nos marchandises est faite au départ de nos entrepôts, par conséquent le transport est réalisé aux risques et périls de l'acheteur auquel il appartient d'effectuer toute vérification et d'exercer, s'il y a lieu et dans les délais réglementaires, tout recours contre le transporteur conformément à l'article 105 du Code de Commerce.

RESERVE DE PROPRIETE :

Toutes nos ventes sont conclues avec réserve de propriété. Le transfert à l'acheteur de la propriété des marchandises vendues est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix (loi du 12 mai 1980). En cas de remise de chèque ou effet de commerce, le paiement ne sera réputé effectué qu'au moment de l'encaissement effectif.

REGLEMENT :

Sauf stipulation contraire, nos marchandises sont payables au comptant sans escompte. La date de règlement figurant sur nos factures est impérative. Tout paiement postérieur à cette date donnera lieu à une pénalité de retard de 1,5 % par mois de retard. Les frais de prorogation ou d'impayé sont à la charge du client.

GARANTIE :

Nos produits ne bénéficient d'aucune garantie contre les vices cachés. Tout vice apparent, défaut de conformité, ou manquant, donnera lieu à remplacement, en quantité égale de produit identique ou similaire, à condition que la réclamation nous ait été adressée dans les formes et délais ci-dessous mentionnés, après la réception de la marchandise et avant sa mise en œuvre. Passé ce délai, aucune réclamation n'est admise.

En outre, cette clause limitera la responsabilité de la société IBERMAT au remplacement des produits défectueux, à l'exclusion de tous les frais annexes tels que la dépose et la pose du matériel en cause, immobilisations, et tous dommages & intérêts, à quelque titre que ce soit.

RECLAMATION :

Toute réclamation relative à une fourniture doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception dans les huit jours qui suivent la réception de la marchandise. Pour tout litige le Tribunal de Commerce compétent est celui de Paris. Par ailleurs, nous déclinons toute responsabilité pour dégâts résultant de mauvaises conditions de stockage, de mise en œuvre ou d'utilisation de marchandise non conforme au DTU** ou de négligence de l'utilisateur.

DELAI DE LIVRAISON :

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, et sont en fonction de nos possibilités d'approvisionnement. Les retards ne pourront donner lieu à annulation de la commande ou à la demande de dommages et intérêts.

CONDITIONS SPECIALES :

Nos bois sont susceptibles, par nature, de variation d'aspect sensible dans une même référence ou par rapport à un échantillon. Une variation de couleur, de nœuds ou de structure ne constitue pas un défaut de conformité.

** : le DTU correspond à l'ensemble des règles à respecter pour la pose du Parquet.